

79012

# FABRIQUE D'EGLISE

Fabrique d'Eglise Saint Martin à Ghlin  
à Mons (Ghlin)

Numéro de Fabrique : 047047

Numéro d'entreprise : 0211183846

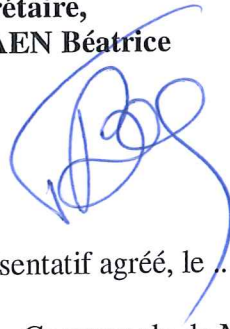
## BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre simultanément  
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)  
et à chaque Administration Communale concernée.  
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes  
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé  
et à l'Administration Communale de MONS (Ghlin), le .....

**La Secrétaire,  
BALCAEN Béatrice**

**Le Président,  
MEURET Georges**



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le .....

Reçu à l'Administration Communale de MONS (Ghlin), le .....

**Le Directeur Général,**

**Le Bourgmestre,**

**FABRIQUE D'ÉGLISE FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT MARTIN À GHLIN**  
**à Mons (Ghlin)**  
**Numéro BCE : 0211183846**

**ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'ÉGLISE Fabrique d'Eglise Saint Martin à Ghlin
Rue et n°	Place de Ghlin, 31
Code postal et localité	7011 Mons (Ghlin)
Téléphone / GSM	065/335532
Adresse mail	paroisse.ghlin@gmail.com

**COORDONNÉES DES MEMBRES**

**Président du Conseil**

Nom et prénom	Président Georges MEURET
Rue et n°	Jean Manne, 15
Code postal et localité	7011 Mons (Ghlin)
Téléphone / GSM	065/315018
Adresse mail	georges.meuret@gmail.com

**Secrétaire du Conseil**

Nom et prénom	Secrétaire Béatrice BALCAEN
Rue et n°	du Mouligneau,
Code postal et localité	7011 Mons (Ghlin)
Téléphone / GSM	0497 455535
Adresse mail	beatrice.balcaenwuidar@gmail.com

**Trésorier**

Nom et prénom	Trésorier Bernard LECLERCQ
Rue et n°	de Tournai , 30 B
Code postal et localité	7011 Mons (Ghlin)
Téléphone / GSM	065/340119
Adresse mail	bernard.leclercq@live.be

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT**

ADRESSE OFFICIELLE

Fait le 12/08/2020 à Mons (Ghlin)

La Secrétaire,



Le Président,



## CALCUL DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)		Déficit du compte pénultième (2019)	1.524,05
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	1.527,11
TOTAL A	0,00	TOTAL B	3.051,16
<b>BONI PRÉSUMÉ : (A-B)</b>		<b>MALI PRÉSUMÉ : (B-A)</b>	3.051,16

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé" à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé" à inscrire à l'article 52 des Dépenses

### OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

**- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.**

Le seul dépassement est à l'article 6c pour des frais de réception en prévision de la venue de Monseigneur l'Evêque.

Il est à remarquer que le montant total est inférieur au montant du budget 2020 (8950 €)

**-Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème)**

Le salaire de la sacristine a été modifié, en effet à partir de juin 2020, elle a abandonné sa fonction de nettoyeuse, seule demeure sa fonction de sacristine.

**- Justification des travaux d'entretien.**

Un plafonnage est prévu à l'église suite à des dégâts d'humidité.

La peinture du proche de l'église doit être refaite.

Il reste deux châssis à placer dans les maisons de la rue de la Culture ( article 31)

**- Justification des travaux extraordinaires.**

## RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>				
<b>Recettes ordinaires</b>				
1. Loyers	12.034,16	12.800,00		
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature, évaluation en argent				
4. Rentes foncières en argent				
5. Rentes en nature, évaluation en argent				
6. Fondations				
7. Fermages	1.730,03	1.750,00		
8. Intérêts de fonds placés à la caisse d'épargne				
9. Intérêts de fonds placés en autres valeurs				
10. Coupe de bois				
11. intérêts	25,41	20,00		
12. Produits des chaises, bancs, tribunes				
13. Produits des troncs, quêtes				
14. Droits de l'église dans les inhumations				
15. troncs	1.006,73	900,00		
16. inhumation	960,00	1.000,00		
17. supp. Com.	63.284,05	68.605,16	64916,68	
18. Excédent présumé de l'exercice courant				
18a. ONSS	2.775,18	2.000,00		
18b. préc. Prof	1.075,84	1.400,00		
18c. mariages	60,00	80,00		
18d. Récupération charges diverses				
18e. remb. Assur.				
<b>Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>82.951,40</b>	<b>88.555,16</b>	84866,68	
<b>CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Recettes extraordinaires</b>				
19. Boni 2013				
20. boni présumé			469,32	
21. Remboursement de capitaux				
22. Donations, legs	100,00			
23. remb. Cap.				
24. Subsidés extr. Province				
25. Subsidés extraord. R.W.	10.000,00			
26. Intérêts compte				
27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
28. Autres				
28a. solde sub.				
28b. solde sub ex.				
28c. indemn. Ass.				
28d. Location de l'Eglise				
<b>Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>10.100,00</b>	<b>0,00</b>	469,32	
<b>RECAPITULATION</b>				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	82.951,40	88.555,16	84866,68	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	10.100,00	0,00	469,32	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>93.051,40</b>	<b>88.555,16</b>	85336,00	

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE I - DEPENSES</b>				
<b>Objets de consommation</b>				
1. pain autel	146,90	250,00		
2. vin	67,98	80,00		
3. cirerges	370,65	400,00		
4. Huile pour lampe ardente				
5. éclairage	1.367,60	1.400,00		
6.				
6a. chauffage	4.109,08	5.500,00		
6b. eau	135,72	150,00		
6c. réception		200,00		
6d. Ornementation florale				
<b>Entretien du mobilier</b>				
7. vases sacrés				
8. entret. Mob.				
9. blanchissage	709,29	350,00		
10. nettoyage	80,46	80,00		
11. Autres :				
11a. entret. Mat.				
11b. Documentation Aide aux fabriciens				
11d. Autres				
11e. Autres				
<b>Autres frais nécessaire à la célébration du culte</b>				
12. achat ornem.				
13. achat meubles		50,00		
14. Achat de linge d'autel				
15. livres lit.	214,30	300,00		
<b>Total CHAPITRE I - DEPENSES</b>	<b>7.201,98</b>	<b>8.760,00</b>	8760	
<b>CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>				
<b>Gages et traitements</b>				
16. sal. Sacrist.				
17. sal. Sacrist.	15.353,22	8.000,00		
18. organiste	4.207,68	4.400,00		
19. secrétaire	12.053,35	12.500,00		
20. Traitement du souffleur				
21. enfants ch.	120,00	150,00		
22.				
23. Traitement d'autres employés				
24. Entretien et réparations de l'église				
25. Entretien et réparation de la sacristie				
26. Entretien du cimetière				
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>	<b>31.734,25</b>	<b>25.050,00</b>		

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>	<b>31.734,25</b>	<b>25.050,00</b>		
<b>Réparations d'entretiens</b>				
27. répar. Église	3.477,60	9.000,00		
28. Entretien et réparation de la sacristie		1.000,00		
29. entr. Chapel.		1.000,00		
30. entret. Cure	3.563,60	4.000,00		
31. autres prop		5.000,00		
32. entr. Orgue		500,00		
33. Entretien des cloches	156,70	200,00		
34. Entretien et réparation de l'horloge				
35. Autres				
35a. pièces chauff	120,09	300,00		
35b. extincteurs	560,88	250,00		
35c. sonorisation		200,00		
35d. entr chauff	684,72	750,00		
<b>Dépenses diverses</b>				
36. Honoraires des prédicateurs				
37. Visites pastorales				
38. Remises allouées au trésorier				
39. Intérêts de capitaux dus				
40. église tournai.	244,00	244,00		
41. remise trés.	790,82	800,00		
42. Remises allouées à l'Evêché				
43. obituaire	168,00	168,00		
44. intérêts cap	183,30	190,00		
45. frais bureau	610,24	500,00		
46. frais timbres	326,40	400,00		
47. contribut.	1.511,08	2.000,00		
48. ass incendie	8.548,33	8.800,00		
49.				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. ONSS payé	5.788,63	6.000,00		
50b. préc. Prof.	1.003,68	1.200,00		
50c. avant soc.	4.958,22	5.200,00		
50d. R.C.				
50e. ass. Loi	361,40	360,00		
50f. ass RC obj				
50g. méd travail	283,60	330,00		
50h. sabam	50,60	50,00		
50i. frais dépl	622,65	700,00		
50j. frais gest	939,39	1.200,00		
50k. reprobél	22,00	22,00		
50l. fleurs proc	1.270,00	1.300,00		
50m. maint logiciel		30,00		
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>67.980,18</b>	<b>76.744,00</b>	76.576,00	



## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

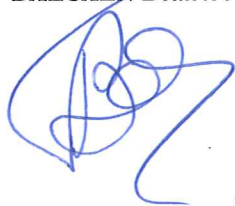
NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiés par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Dépenses extraordinaires</b>				
51. Déficit exercice précédent	233,13			
52. Déficit présumé de l'exercice précédent		3.051,16	0	
53. plac capitaux				
54. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
55. Frais de procédure				
56. Autres dépenses extraordinaires	15.730,00			
57. Grosse réparations du cimetière				
58. Grosse réparations du presbytère				
59. Grosse réparations d'autres propriétés bâties	3.430,16			
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraordinaires				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. dép ord ant				
62b. Remboursement solde indemnisation assurance				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>19.393,29</b>	<b>3.051,16</b>	0	

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	7.201,98	8.760,00	8760	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	67.980,18	76.744,00	76576	
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	19.393,29	3.051,16	0	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>94.575,45</b>	<b>88.555,16</b>	85336	

RECETTES	93.051,40	88.555,16	85336	
DÉPENSES	94.575,45	88.555,16	85336	
<b>EXCÉDENT</b>	<b>-1.524,05</b>	<b>0,00</b>	0	

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Mons (Ghlin), le 12/08/2020

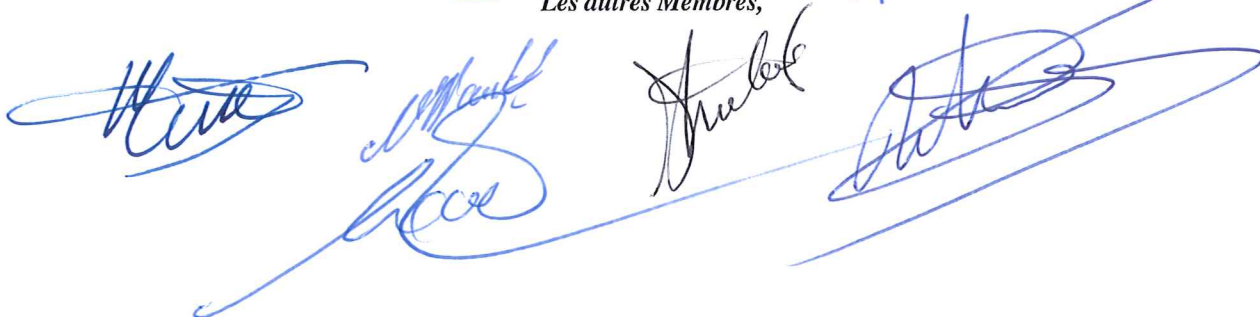
*La Secrétaire,*  
**BALCAEN Béatrice**



*Le Président,*  
**MEURET Georges**



*Les autres Membres,*



**Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Fabrique d'Eglise Saint Martin à Ghlin de Mons (Ghlin)**

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 24/07/20, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le budget de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2021, est arrêté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	88.555,16 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	68.605,16 €
Recettes extraordinaires totales	0,00 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	8.760,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	76.744,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	3.051,16 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	3.051,16 €
Recettes totales	88.555,16 €
Dépenses totales	88.555,16 €
Résultat comptable	0,00 €

**Art 2 :** En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de MONS (Ghlin) ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de TOURNAI.

**Art 3 :** Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires



- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

<b>La Secrétaire</b>		
<b>Le Trésorier</b>		
<b>Le Président</b>		
<b>Autre membre présent</b>		
<b>Autre membre présent</b>		